

N° 2022-95

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 JUIN 2022*

N° 2022-95

Recrutement agent OT

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le vendredi 24 juin pour la session ordinaire du jeudi 30 juin 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle culturelle de Faucogney et la Mer, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	7
Absents :	1

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	RIBAUD Alain
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
		DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean-Luc

Pouvoirs: Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Monsieur HEYMANN Bruno
Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Monsieur DEMANGE René
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Monsieur MAUFFREY Gérard
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Madame MAIRE Françoise.
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain.
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Monsieur PERNOT Jean Marie.
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme VUILLEMARD Catherine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Nicolas BONNE, agent à l'office de tourisme des 1000 Etangs demande une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01/10/2022 pour une durée de 2 ans.

En conséquence, il convient de recruter temporairement un personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 15/09/2022 au 14/09/2023 inclus.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
41	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35ème d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période d'un an allant du 15/09/2022 au 14/09/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil de l'office de tourisme à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 374, indice majoré 352, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS